



DÉCISION

N° : 2022-43

Exécutoire le : 21 JUIL. 2022

Affichée le : 21 JUIL. 2022

Visée le : 21 JUIL. 2022

MARCHES PUBLICS

Accord cadre n°22027- Prestations logicielles Civil Net Finances et Civil Net RH – Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020 et du 23 mars 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,
- Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°22027 relatif aux Prestations logicielles Civil Net Finances et Civil Net RH pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois par période de 1 an.

Le montant maximum de l'accord-cadre pour 4 ans est de 200 000,00 € HT :

- montant maximum annuel est de 20 000,00 € H.T. pour le lot 01 (Logiciel Civil Net Finances)
- montant maximum annuel est de 30 000,00 € H.T. pour le lot 02 (Logiciel Civil Net RH).

Le titulaire retenu pour le lot 01 est l'entreprise CIRIL GROUP domiciliée 49 Avenue Albert EINSTEIN 69100 VILLEURBANNE.

Le titulaire retenu pour le lot 02 est l'entreprise CIRIL GROUP domiciliée 49 Avenue Albert EINSTEIN 69100 VILLEURBANNE.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur.

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à Grand Lac ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le

Signé électroniquement par Yves MERCIER, délégué à la commande publique

le 21/07/2022, 11h01

YVES MERCIER



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.22027 relatif aux prestations logicielles Civil Net Finances et Civil Net RH - Attribution

Date de transmission de l'acte : 21/07/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 21/07/2022

Numéro de l'acte : dec278 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220721-dec278-AR

Date de décision : 21/07/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA